



## **Les Ordres : Ils ont enfin le courage de dire « nous nous sommes trompés »**

La mobilisation contre les ordres professionnels, avec plus de 5000 manifestants le 26 janvier 2010, des dizaines de milliers d'infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pédiatres-Podologues refusant d'envoyer leur dossier d'inscription confirme la détermination des professionnels à refuser le principe des ordres.

Au fur et à mesure de l'information syndicale, les professionnels mesurent les effets néfastes de ces structures ordinales. Ils interpellent leurs élus. Les parlementaires communistes et socialistes, qui avaient voté contre la loi portant création de l'Ordre infirmier, vont représenter une loi pour leur abrogation. Tandis que certains députés UMP s'interrogent sur son utilité, allant jusqu'à dire « il faut avoir le courage de revenir sur ce texte car il n'y a pas de honte à dire que nous nous sommes trompés ».

La mobilisation est nécessaire car le gouvernement continue à faire la sourde oreille.

Le 3 février, lors du Haut Conseil des Professions Paramédicales, a été présenté un Décret donnant mission aux Ordres d'évaluer les compétences professionnelles. La CGT a voté contre ce projet car il existe, dans le public comme dans le privé, des procédures pour cela, avec possibilité pour le salarié de contester éventuellement les décisions (CAP et Prud'hommes). Tandis que le 4 mars, les chambres disciplinaires des Conseils Départementaux de l'Ordre Infirmier seront mises en place.

Est-ce un hasard si il y a actuellement une montée médiatique de la maltraitance dans les établissements de santé et des erreurs médicales sans mise en rapport avec le manque de moyens ?

Les professionnels doivent, avec leurs organisations syndicales, faire encore monter la pression pour l'abrogation des ordres professionnels et l'obtention de moyens afin d'améliorer la prise en charge des populations, la qualité des soins et les conditions de travail.

N° 73

**Case 538**  
**263, rue de Paris**  
**93515 Montreuil**

Montreuil, le 5 février 2010

Tél : 01.48.18.20.92

Fax : 01.48.18.29.84

E-Mail : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)